

**ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Le Président de la communauté de communes Valès dunes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2023/141 du 28 septembre 2023 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté AG N°2021-001 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} avril 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUVERNAY Catherine	Adjoint administratif	01/10/2023
LEMARCHAND Stéphanie	Adjoint administratif	01/10/2023
HUBERT Elodie	Adjoint administratif	01/10/2023

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MICHEL Ghislaine	Adjoint technique	01/10/2023

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TILLIET Roger	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2023

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ANTOINETTE Chrystelle	Rédacteur	01/10/2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Argences le 29 septembre 2023,
Le Président,
Philippe PESQUEREL

Le Maire Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

